

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CCR MED

Le jour 20 du mois de mars 2013 à 10:30, au Centro Congressi Cavour de Rome, a eu lieu la réunion du Comité Exécutif pour débattre et statuer sur

### **l'ordre du jour suivant**

1. Approbation du procès-verbal du Comité Exécutif de Rome (6 novembre 2012)
2. Clôture du bilan 2012 et Budget provisionnel 2013 - Approbation
3. Débat et approbation des procédures d'élection des membres du Comité Exécutif et de la Présidence sur la base des procédures transmises par le Secrétariat et proposées par la Présidence
4. Présentation des projets:
  - Projet pilote 2 (DISCATCH) «Composition des captures et des rejets, y compris des solutions pour la réduction et la possible élimination des captures accessoires pour la pêche au chalut en Méditerranée» Accord des membres.
  - Projet TEMPO. Accord des membres
  - Projet MAREFRAME. Accord des membres
5. Rapport du coordinateur sur les résultats et les travaux du GT4
6. Proposition de modification des règles de procédure des groupes de travail
7. Liste actualisée des membres du CCR MED, état des cotisations 2013 et demandes d'adhésion reçues de la part de nouveaux membres.
8. Participation des membres de la Présidence ou du Comex aux réunions internationales (CGPM, SAC 8-11 avril Rome, Plénière 13-17 mai, Split, Croatie; ICCAT, SCRS 23-27 septembre, Madrid, Plénière, 18-25 novembre Le Cap, Afrique du Sud). Accord des membres.
9. Divers.

Au lieu et à l'heure indiqués, sont présents Mesdames et Messieurs:

Paolo Pelusi; José Maria Gallart; Kahoul Mourad; Giampaolo Buonfiglio; Genaro Amigo Chouciño; Jose Manuel Gonzalez Gil De Bernabé; Snezana Levstik; Erika Monnati; Rosa Caggiano; Marco Sammiceli; Iolanda Piedra Mañes; Joan Parera Molero; Eusebi Esgleas Pares; Mario Vizcarro i Gianni; Antonio Marzoa Dopico; Antonio Marzoa Notlevsen; Luca Stasi; Giacomo Ottonello; Lapo Nannucci; Pierre D'Acunto; Marc Planas; Alain Rico; Oscar Sagué Pla; Susana Sainz-Trapaga; Maria José Cornax; Gianfranco Santolini; Esteban Graupera; Gennaro Scognamiglio; Antonio



Pucillo; Marco Rinaldi; Maria Isabella Verardi; Elisabetta Giannocari; Sergio Schiavone; Gilberto Ferrari; Mario Ferretti; Gian Ludovico Ceccaroni.

La présence des participants est également attestée par les feuilles de présence signées par tous les participants. Les feuilles de présence seront conservées aux actes. Le Président M. Mourad Kahoul assume la présidence de la séance et M.me Rosa Caggiano assure les fonctions de secrétaire. M. Kahoul ouvre les travaux et souhaite la bienvenue aux participants.

Le Secrétaire présente les points à l'ordre du jour et communique que le budget prévisionnel 2013 sera présenté.

Au point "divers", le WWF va présenter sa proposition concernant les rejets et, le Secrétaire va présenter un rapport de la réunion Inter-RAC qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars, pendant laquelle on a beaucoup parlé de la question des rejets.

Le représentant de Big Game Italia propose d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant «les aspects critiques et les lacunes des Statuts du CCR MED», à traiter avant le point 3. L'ordre du jour est adopté avec ces modifications.

### **I: Approbation du procès-verbal du Comité Exécutif de Rome (6 novembre 2012)**

Le procès-verbal est adopté sans modifications par les membres.

### **II: Clôture du bilan 2012 e Budget prévisionnel 2013 – Approbation**

L'Assistante présente l'état comptable jusqu'au 31.12.2012 qui met en évidence les recettes et dépenses de l'année comptabilisées selon le principe de la compétence économique, n'ayant pas encore reçu de subvention de la part de la Commission Européenne. Cela ne permet pas de présenter le bilan et le contrôle des comptes. Le commissaire aux comptes, M. Alessandro Ficicchia, précise que normalement le contrôle des comptes se fait sur la base du rapport financier, à savoir un document comptable qui met en évidence la situation financière, les recettes et dépenses enregistrées dans la période de référence. Il en résulte que faute de bilan final, pour les raisons susdites, il n'est pas possible de rédiger l'audit final. Le CCR MED est une association non-reconnue et la législation nationale dans l'Etat de résidence (Italie) prévoit la rédaction d'un budget prévisionnel et d'un bilan, après le contrôle des recettes et dépenses enregistrées pendant l'exercice. Au besoin, la présidence propose la rédaction de l'état comptable qui prévoit les postes de bilan selon le principe de la compétence économique, sans considérer donc la représentation financière des événements de façon à permettre à l'Assemblée Générale du lendemain d'approuver l'état comptable 2012. Le commissaire aux comptes commence la présentation de l'état comptable ci-joint, élaboré selon le principe de la compétence économique, d'abord en tant que compte séparé des recettes et dépenses, tout comme demandé par la Commission Européenne, et successivement regroupé en dettes et créances, de façon à fournir un cadre plus clair et correct de la situation relative aux fonds de réserve. Finalement, le commissaire aux comptes rappelle que la seule différence entre l'état comptable rédigé selon le principe de la compétence économique et le bilan dépend seulement de l'entité de la subvention de la Commission. Le bilan est approuvé provisoirement à l'unanimité.

L'assistante présente le budget prévisionnel 2013 à l'aide des diapositives ci-jointes et elle informe les participants que parmi les postes budgétaires afin de prévoir l'embauche d'une collaboratrice pour la coordination, l'organisation et le suivi des activités du Secrétariat pendant la période de congé maternité de l'Assistante du Secrétaire Exécutif (à partir de fin avril jusqu'à la fin du mois de septembre). Vu qu'il s'agit d'une dépense modeste, le représentant de



Federcoopesca propose de charger la Présidence de choisir le plus vite possible la personne à embaucher afin de remplacer l'assistante. Pour ce qui concerne les recettes, le représentant d'ETF demande la raison pour laquelle n'a pas été possible de baisser la cotisation annuelle des membres. Le Secrétaire répond que cela n'a pas été possible parce que les Etats Membres ne sont pas tous disponibles à augmenter leur cotisation annuelle. D'ailleurs, elle rappelle que seulement 4 des 7 Etats Membres paient la cotisation annuelle demandée par le CCR MED.

### **III: Débat et approbation des procédures d'élection des membres du Comité Exécutif et de la Présidence sur la base des procédures transmises par le Secrétariat et proposées par la Présidence**

Le Secrétaire Exécutif présente d'abord le cadre législatif existant concernant les procédures d'élection de la Présidence et du Comex, en précisant que la décision du Conseil qui a créé les CCR (585/2004) ne cite aucune procédure à ce propos, alors que les Statuts du CCR MED prévoit seulement que l'AG vote le Président et les 3 Vice-Présidents, sans règlementer cependant la majorité nécessaire, les candidatures et la procédure à suivre.

Cependant à l'article 5.6 des Statuts il est convenu que «Les décisions au sein de l'Assemblée générale sont prises ordinairement par consensus. Si aucun consensus n'est possible, l'Assemblée se prononce à la majorité simple » Pour ce qui concerne les élections des membres du Comex, les Statuts prévoit seulement que les membres du Comité Exécutif soient proposés par les organisations qu'ils représentent. Vu que, dans les Statuts ainsi que dans le Règlement Intérieur, des règles de procédure ne sont pas prévues ni pour l'élection des membres de la Présidence, ni du Comex, le Secrétaire Exécutif rappelle que le Secrétariat, avait déjà envoyé deux propositions, une concernant la composition du Comex et l'autre pour la procédure d'élection des membres de la Présidence.

Le Secrétaire Exécutif fait noter aussi que le Secrétariat a aussi reçu des délégations de vote de la part de Pepma, Paseges, CRPMEM PACA et GHAQDA, qui n'ont pas pu participer à la réunion et elle demande aux participants leur avis sur la réception ou pas de ces délégations. Après un long débat et à travers le vote, le Comex décide, à la majorité, de proposer à l'AG de ne pas accepter les délégations, n'étant pas prévues dans les Statuts.

Le Vice-Président M. Buonfiglio propose d'introduire, pour les prochaines élections, la possibilité de déléguer un autre membre au moins pour l'Assemblée, en précisant les points de l'o.d.j. que le délégué a le droit de voter, et le nombre admissible de délégations pour chaque membre. Cela, bien-sûr à travers les modifications des Statuts ou à travers l'adoption d'un Règlement intérieur, parce que le Comex sortant, à présent, ne peut que formuler des propositions pour les procédures d'élection du Comex ainsi que de la Présidence qui seront présentées le lendemain à l'AG, qui est le seul organe qui peut statuer en matière.

Le Vice-Président M. Buonfiglio rappelle donc aux participants qu'il faut décider d'abord si proposer à l'AG, l'adoption de la procédure qui a été transmise par le Secrétariat un mois avant (élections à deux tours) et dans ce cas-là, si voter au premier tour en considérant en tant que candidats tous les membres du Comex ou tous les membres de l'AG.

Le représentant d' UNACOMAR propose d'élire le Président, en choisissant parmi tous les membres de l'AG.

Le représentant de l'EMPA propose de ne pas considérer en tant que candidats tous les membres de l'AG, mais de laisser aux représentants intéressés la possibilité de poser leur candidature à la Présidence. Cette proposition est partagée par tous les membres.

Le représentant de Big Game Italia propose d'avoir les candidatures de tous les membres de la Présidence et donc de concevoir des listes indiquant le nom du Président ainsi que des trois Vice-Présidents.



Le Vice-Président M. Buonfiglio fait le point et annonce que la plupart des participants a exprimé sa préférence pour le système de la candidature spontanée des personnes intéressées parmi tous les membres de l'AG et non seulement parmi les membres du Comex, en refusant le système à deux tours proposé par la Présidence. Cette solution est approuvée par les participants.

Le Vice-Président demande aux participants si l'on veut adopter la même procédure pour l'élection des 3 Vice-Présidents, (c'est-à-dire des candidatures spontanées individuelles) ou si les candidats au poste de Président doivent aussi proposer une liste de 3 Vice-Présidents.

Le vote commence et à la majorité on décide de proposer à l'AG la première option, c'est-à-dire les candidatures spontanées des membres intéressés au poste de Président qui proposent à leur tour 3 Vice-Présidents (WWF et OCEANA expriment leur avis contraire et IFSUA et EAA s'abstiennent).

Le Vice-Président M. Buonfiglio rappelle que il faut respecter la proportion des 2/3 et 1/3 pour les 3 Vice-Présidents ainsi que le critère de la différente nationalité au moins entre les Vice-Présidents des 2/3 et le Président, tout comme prévu par les Statuts. Il rappelle aussi que pour le Vice-Président membre de 1/3, la Présidence sortante avait déjà approuvé une dérogation, vu que il y avait deux Vice-Présidents de la même nationalité (dérogation qu'il faudra quand-même prévoir parmi les modifications des Statuts à proposer).

Quant au Président sortant, le Vice-Président M. Buonfiglio propose de prévoir le poste de Président honoraire en reconnaissance du travail rendu par le Président sortant. Personne ne s'opposant à cette proposition, le Comex va la présenter à l'AG.

Après avoir décidé à la majorité la procédure à proposer le lendemain à l'AG pour l'élection des membres de la Présidence, on aborde la même question pour la procédure à suivre pour l'élection des membres du Comex. Le Vice-Président M. Buonfiglio rappelle que le Secrétariat avait déjà envoyé, à la mi-janvier, un courrier mail où l'on proposait la composition du Comex et on résumait la division des 24 sièges. Il demande aux délégations françaises et espagnoles si elles ont atteint un accord pour la désignation des représentants pour les 3 sièges respectifs attribués aux deux pays. Les organisations françaises et espagnoles annoncent que le lendemain elles communiqueront leurs candidatures.

La représentante du WWF demande au Secrétariat s'il y a des nouvelles concernant l'adhésion de la Croatie au CCR MED. Le Secrétaire Exécutif informe les participants que dans les 2/3 du Comex, il y a un siège vacant qui est attribué de droit à Chypre, mais, vu que après plusieurs relances faites aux associations et au Ministère chypriotes, le Ministère chypriote dans une lettre de réponse envoyée au Secrétariat a communiqué qu'aucune association chypriote n'est intéressée à adhérer au CCR MED, on propose d'attribuer ce siège vacant à la Croatie.

Le Vice-Président M. Buonfiglio prend la parole pour illustrer la situation relative aux 8 sièges de 1/3 qui devraient être ainsi attribués : aquaculture (1), ; consommateurs (1), 3 ONG et 3 pêche récréative. Le problème se pose pour les associations de la pêche récréative/sportive membres du CCR MED et il espère qu'elles puissent trouver un accord pour l'attribution des sièges, sinon un vote sera nécessaire (le vote de tous les membres de l'AG ou seulement des associations de la pêche sportive/récréative ou de tous les membres de 1/3) pour l'attribution des 3 sièges.

La représentante d'IVEAEMPA demande à la Présidence la raison pour laquelle son organisation n'a pas été insérée dans le Comex en tant que membre des 2/3, vu qu'ils ont toujours travaillé pour la diversification économique, pêche tourisme et pêche sous-marine, elle demande donc d'être reconnue et insérée parmi les membres de 1/3. D'ailleurs, elle fait noter que le Ministère espagnol a reconnu son association en tant que membre d' « autres groupes ». La représentante d'EAA propose que, vu qu'un Vice-Président sera membre de 1/3, il pourrait y avoir un



siège vacant dans le Comex. La représentante d'IVEAEMPA remercie EAA pour la proposition, mais elle estime que tous les membres de 1/3 devraient être représentés.

Le Vice-Président M. Buonfiglio termine ce point à l'ordre du jour en disant que l'AG le lendemain devra décider quelle approche suivre afin d'avoir une composition du Comex équilibrée et proportionnée. Finalement, sur demande de plusieurs membres, le Vice-Président Buonfiglio propose de créer un Groupe de Travail volontaire, avec la présence d'au moins un juriste italien, pour amender les Statuts et le Règlement Interne sur la base des propositions reçues par les membres du CCR MED. .

#### **IV: Présentation des projets suivants: Projet pilote 2 (DISCATCH) «Composition des captures et des rejets, y compris des solutions pour la réduction et la possible élimination des captures accessoires pour la pêche au chalut en Méditerranée», Projet TEMPO et Projet MAREFRAME Accord des membres**

Le Secrétaire Exécutif, à l'aide des diapositives, montre rapidement les 3 projets pilotes et fait noter que les projets les plus intéressants et importants pour le CCR MED sont Discatch et MareFrame parce que ils ont déjà un budget attribué pour le CCR MED. Le représentant d'EMPA demande au Secrétariat d'envoyer d'autres informations sur les trois projets. Les membres expriment leur avis favorable pour faire en sorte que le CCR MED puisse participer activement, en espérant que ces projets remportent les appels d'offre respectives.

#### **V et VI: Rapport du coordinateur sur les résultats et les travaux du GT4. Proposition de modification des règles de procédures des groupes de travail**

Le coordinateur M. Esteban Graupera présente le travail qui est en cours dans le GT4, dont le but est celui de rédiger un document qui puisse offrir un tour d'horizon en matière de pêche récréative en Méditerranée. Le coordinateur demande aux membres du Comex de prédisposer une sorte de règlement pour la gestion des groupes de travail.

Le Secrétaire fait noter que les règles de procédure des groupes de travail ne sont pas exhaustives et elles nécessitent des intégrations, c'est pourquoi on a inséré le point 6 à l'o.d.j. afin d'élaborer des règles de base. A présent, le Secrétariat a déjà reçu des propositions de règles de procédure pour les groupes de travail et on espère recevoir d'autres propositions.

#### **VII: Liste actualisée des membres du CCR MED, état des cotisations 2013 et demandes d'adhésion reçues de la part de nouveaux membres.**

Le Secrétaire Exécutif montre la liste actualisée des membres du CCR MED et demande l'accord des participants sur l'adhésion au CCR MED de la part de deux associations, une association française (le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la Corse - CRPMEM CORSE) et une association italienne (Organizzazione dei Produttori e Pescatori della vongola della Sacca di Goro e Gorino - O.P.G.G.) qui ont déjà terminé la procédure d'adhésion. Personne ne s'opposant à ces adhésions, le Comex les approuve et les membres du CCR MED passent de 38 à 40. En plus elle informe les participants que la Federconsumatori aussi a demandé d'adhérer au CCR MED et que le Secrétariat attend que le Ministère Italien envoie l'agrément. Finalement, le Secrétaire communique qu'une association croate a demandé d'adhérer au CCR MED, la Croatian Chamber of Trades and Crafts (HOK).

Quant à l'état des cotisations 2013, le Secrétaire Exécutif fait noter que beaucoup d'associations et quelque Ministère n'ont pas encore payé leur cotisations et elle rappelle que la date limite fixée est le 2 avril 2013.



**VIII: Participation des membres de la Présidence ou du Comex aux réunions internationales (CGPM, SAC 8-11 avril Rome, Plénière 13-17 mai, Split, Croatie; ICCAT, SCRS 23-27 septembre, Madrid, Plénière, 18-25 novembre Le Cap, Afrique du Sud). Accord des membres.**

Le Secrétaire Exécutif informe les participants des prochaines réunions internationales.

Le Vice-Président M. Buonfiglio propose de se limiter à prendre des décisions seulement pour les réunions imminentes, vu que le lendemain les nouveaux membres du Comex et de la Présidence seront élus.

Plusieurs membres suggèrent de charger le Président d'y participer et au cas où le Président ne puisse pas participer, de demander aux Vice-Présidents de participer à sa place. Le Comex sortant approuve cette décision.

**IX: Divers**

Tout comme statué à l'ouverture des travaux de la réunion, le Secrétaire Exécutif donne la parole à la représentante de WWF pour illustrer la proposition de lettre concernant les rejets. Le représentant de Federcoopescap exprime son avis contraire à présenter cette lettre pour le compte du CCR MED parce que il estime que l'avis présenté par le Conseil est acceptable.

Le représentant de l'ETF fait noter qu'il a déjà envoyé sa position au Secrétariat en précisant que dans ce texte de proposition l'impact socio-économique que l'interdiction des rejets et l'obligation des débarquements va causer n'est pas mentionné.

Le Secrétaire Exécutif propose, faute de temps, d'approuver cette proposition par procédure écrite, et d'envoyer des éventuels commentaires et intégrations au Secrétariat avant la fin du mois de mars.

Avant de terminer les travaux, la représentante d'IVEAEMPA, demande aux membres du Comex la possibilité de recevoir de la part du Secrétariat, la liste des membres à envoyer à la DG MARE pour le forum sur la Méditerranée qui aura lieu au mois de mai dans les Îles Baléares.

La représentante de KGZS espère que à l'avenir l'on puisse consacrer plus de temps aux problèmes du secteur de la pêche, au lieu de se concentrer sur les questions bureaucratiques.

Personne ne demandant la parole, le Président remercie tous les participants et les interprète et la séance est levée à 18 h.

\*\*\*\*\*

